

**ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES CHARGES
DE RECHERCHE DE L'INSERM (MANDATURE 2019 - 2023)**

PROCES-VERBAL EN DATE DU 4 JUILLET 2019

Le bureau de vote,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, ensemble le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 8 février 2001 modifié, instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2019 modifiant l'arrêté du 8 février 2001 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 relatif à la prorogation du mandat de la commission administrative paritaire des chargés de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu la décision du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale du 11 mars 2019 fixant les modalités d'élections à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des chargés de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale du 11 avril 2019 portant création d'un bureau de vote,

Dresse le procès-verbal suivant :

Article 1 – Après décompte du nombre de votants et des suffrages valablement exprimés pour la commission administrative paritaire des chargés de recherche, le bureau de vote a procédé à la répartition des sièges entre listes candidates ainsi qu'elle figure à l'annexe au présent procès-verbal.

Article 2 – Sont déclarés élus, titulaires et suppléants, selon la liste de candidatures concernée, les candidats désignés à l'annexe au présent procès-verbal.

Article 6 – Les résultats sont proclamés ce jour.

La Présidente du bureau de vote



Les délégués des listes de candidats

GRIBOUIN SNPTES



CARRIER Jean-duc Sgen-CFDT
Recherche EPST



Anne-Maie MARTY

"



Jean KISTER SWTRS-CGT



Philippe RATASZAU SACS FSU



Florence BAYEUX SNPTES



Scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne à un tour

Annexe 1 au Procès verbal

Informations sur le Scrutin

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins nuls	
1293	342	3	0	26%

Calcul du Quotient Electoral

Total des Suffrages Exprimés	Divisé par	nombre de sièges	QE
339	/	4	84,75

Répartition des sièges

	Nombre de voix obtenues (VO)	Nombre de sièges obtenus au quotient (VO/QE)	Moyenne 1 : VO/(nombre de siege déjà attribué+1)	Moyenne 2 : VO/(nombre de siege déjà attribué+1)	Moyenne 3 : VO/(nombre de siege déjà attribué+1)	Moyenne 4 : VO/(nombre de siege déjà attribué+1)	Total des sièges attribués
SGEN-CFDT Recherche EPST	130	1,533923304	65	65	65	43,33333333	2
SNCS FSU	86	1,014749263	86	43	43	43	1
SNPTES	55	0,648967552	55	55	55	55	0
SNTRS CGT	68	0,802359882	68	68	34	34	1
	339						
Sièges restants		3	2	1	0	0	4

Désignation des membres élus

	CR HC		CR CN	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
SGEN-CFDT Recherche EPST	Gérard LIZARD	Virginie RINGA	Véronique MASSARI	Stéphane MARINESCO
SNCS-FSU			Ghislaine GUILLEMAIN	Patrice PERAN
SNPTES				
SNTRS-CGT			Vincent LEGAGNEUX	Valérie URBACH

SNCS FSU
[Signature]

[Signature] SNTRS-CGT

Pour le Sgen-CFDT Recherche EPS
FL CARRIERE
[Signature]

Signature des membres du Bureau de vote :

[Signature]

[Signature]

SNPTES
SNPTES